

COMPTE-RENDU SOMMAIRE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 29 Octobre 2020 -

AFFICHÉ CONFORMÉMENT À L'ART. L 2121-25
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes Sophie LEROUX, Catherine DUCHEMIN, Anne-Charlotte OPSTAL, Isabelle FOURNIER, Aurore PELLIEU, Audrey MOUFLET.

MM. Laurent MAROT, José THIEBAUT, Bernard HOUYVET, Philippe LANOIS, Denis DUTRIAUX, Roger GOSSE, Frédéric FLAMAND.

ABSENTS EXCUSES : Mme Céline PRIGENT, ayant donné pouvoir à Mme Sophie LEROUX, M. Patrice CUGNIERE, ayant donné pouvoir à M. Frédéric FLAMAND.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Aurore PELLIEU.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 21 SEPTEMBRE 2020 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix (12 pour – 2 contre, 1 abstention) de voter le compte-rendu de la réunion du 21 Septembre 2020.

2. DEMANDE DE SUBVENTION PROTECTION DU PUIXS DE CAPTAGE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau pour effectuer les travaux de protection du puits de captage, pour un montant de 45 703.20 € HT.

3. DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL REGIONAL :

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter l'aide du Conseil Régional des Hauts de France dans le cadre de la Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires (PRADET) pour la construction de l'accueil périscolaire et de la médiathèque.

4. DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL REGIONAL :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de faire appel au Conseil Régional des Hauts de France dans le cadre du Fonds spécial de relance et de solidarité aux territoires pour la construction de la maison médicale. Dans la limite de 150 000 €.

5. CONTRACTION D'UN EMPRUNT :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à contacter les établissements de crédit suivants :

- La banque postale,
- La Caisse d'Epargne,
- Le Crédit Agricole d'Ile de France,

pour demander les conditions financières en vue de la contraction d'un emprunt de 1 000 000 € sur 20 ans pour financer les travaux rue de la Misacard.

6A) MODIFICATION DELIBERATION :

Sur demande de M. le Sous-Préfet de scinder en deux le vote des indemnités de fonction, le Conseil Municipal décide de prendre une nouvelle délibération. Il décide à l'unanimité de voter celles-ci comme suit :

- **Maire** : 48.80 % de l'indice 1027,
- **Adjoint**s : 17.5 % de l'indice 1027,
- **Conseillers délégués** : 6 % de l'indice 1027.

6B) INDEMNITES DE FONCTION :

Le Conseil Municipal décide à la majorité des voix (12 pour, 3 contre), de prendre une nouvelle délibération concernant la majoration de 15 % des indemnités de fonction, la commune étant ancien chef-lieu de canton, ceci représentant pour 2020 :

- **Maire** : 284.70 €
- **Adjoints** : 102.10 €.

6. INDEMNITE DE GARDIENNAGE EGLISE :

Sur demande de M. l'Abbé HALLETTE, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser, comme chaque année, l'indemnité de gardiennage de l'église, qui se monte à 479.86 € pour l'année 2020.

7. COMMISSION DE REVISION LISTES ELECTORALES :

Pour faire suite à la demande de la Préfecture relative à la formation d'une commission de révision des listes électorales pour les communes de 1000 habitants, sont nommés membres de la commission de révision des listes électorales :

- Pour la liste de M. MAROT :
 - Mme Aurore PELLIEU,
 - Mme Anne-Charlotte OPSTAL,
 - M. Roger GOSSE.
- Pour la liste de M. FLAMAND :
 - M. Frédéric FLAMAND,
 - Mme Audrey MOUFLET.

8. DEMANDE SUPERMARCHÉ LECLERC :

Suite à la demande de M. le Directeur du supermarché Leclerc, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter l'ouverture exceptionnelle du magasin les :

- Dimanche 05 Décembre 2021,
- Dimanche 12 Décembre 2021,
- Dimanche 19 décembre 2021,
- Dimanche 26 Décembre 2021.



Lassigny, le
POUR LE MAIRE,
L'Adjointe déléguée
Sophie LEROUX

Laurent MAROT

- 5 NOV. 2020